



Date création 29/04/2022

Date dernière modification 29/04/2022

N° fiche TUTO FX11_T01_V1_29042022

Temps de réalisation 5 à 10min

Produits concernés

Gamme : PRO Références : FX11-5 / FX11-7 / FX11-10

Outils conseillés

Pince coupante x 1

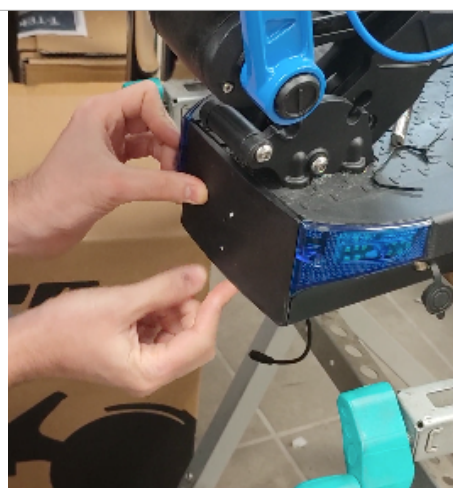
Adhésif isolant x 1



Lien vidéo

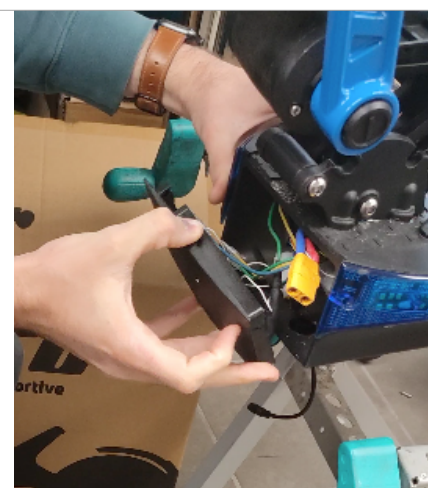
DÉBRIDAGE TROTTINETTE BEEPER PRO

Nous ne communiquons pas d'autonomie et la vitesse sur les véhicules débridés, ceux-ci devant circuler uniquement en espace clos et privé et sont interdits sur la voie publique



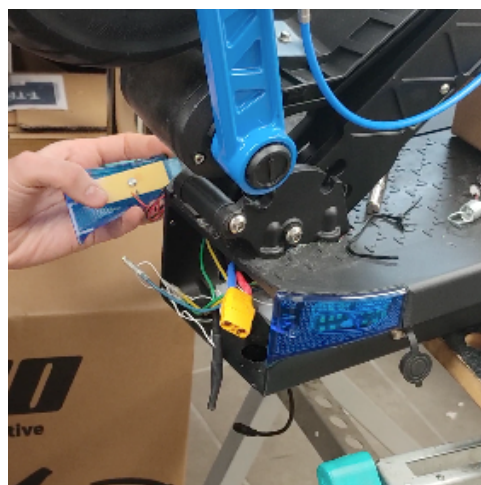
Étape 1

Repliez le mât de la trottinette afin de libérer l'accès au cache de la plateforme situé à l'avant, sous le mât central



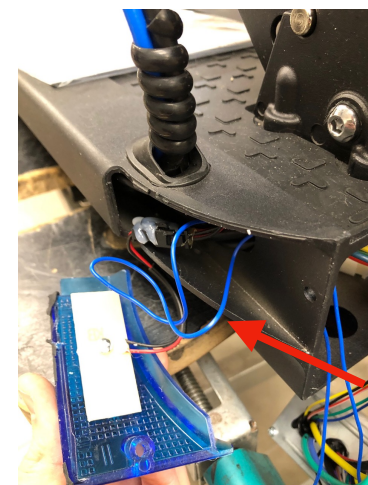
Étape 2

Retirer le cache noir (3 vis en dessous et au niveau des 2 feux latéraux) afin d'accéder au calculateur



Étape 3

Décrochez le feu avant droit de la trottinette (feu situé à votre gauche si vous êtes face au cache de la plateforme) pour accéder au fil bleu de débridage



Étape 4

Sectionnez la boucle bleue servant à débrider la trottinette à l'aide d'une pince coupante, isolez les câbles avec de l'adhésif isolant, puis replacez les fils, le feu et la plateforme.

/!\ CADRE LÉGAL /!\

- Il est interdit de circuler avec un engin dont la vitesse maximale n'est pas limitée à 25 km/h. Cela signifie que si vous débridez votre véhicule, vous ne pourrez l'utiliser que sur terrain privé et dans le cadre d'une utilisation sur la voie publique il est impératif de remettre en conformité votre véhicule.
- Débrider un EDP (Engin de Déplacement Personnel) vous expose à une amende de 1 500€ et la saisie du véhicule en cas de dépassement de la vitesse autorisée (25 km/h) sur la voie publique.
- Nous vous rappelons qu'il est obligatoire que votre véhicule soit assuré (déclaration de responsabilité civile au minimum), et nous vous conseillons de porter un casque et des équipements de protection.